

(1)

(N° 72.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1872.

Crédit supplémentaire de 91,000 francs au Département des Affaires
Étrangères (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. PETY DE THOZÉE.

MESSIEURS,

Le Département des Affaires Étrangères demande un crédit supplémentaire de 91,000 francs, pour l'exercice 1872.

De cette somme, 50,000 francs seront ajoutés à l'art. 23 du budget : Frais de voyage des agents du service extérieur ; et 41,000 francs, à l'art. 28 : Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.

Le Gouvernement nous a communiqué le tableau des imputations effectuées sur ces deux allocations, du 1^{er} janvier au 2 décembre 1872, et la note des dépenses qui ouvrent un déficit. Ces documents seront déposés sur le bureau pendant la discussion.

Nous mentionnerons deux textes seulement : une dépense approximative de 1,500 francs, pour des missions qui se rattachent à la réparation et au placement des bornes frontières ; ainsi qu'un crédit de 2,000 francs environ, pour la part incombant à l'exercice 1872, dans un travail qui présente un grand intérêt pour le pays, la copie des cartes et des plans annexés aux traités de limites conclus entre les Pays-Bas et la France, en 1816 et en 1820.

Les autres charges, auxquelles est destiné le crédit, sont suffisamment décrites par l'*Exposé des motifs*. Elles tiennent à des circonstances exceptionnelles et

(1) Projet de loi, n° 32.

(2) La commission était composée de MM. THIBAUT, président, PETY DE THOZÉE, LEFEBVRE, VAN ISEGHEM, SANTRIN, D'HANE-STEENHUYSE et BOULENGER.

accidentelles, que l'on ne pouvait prévoir lorsque vous avez voté le budget de 1872.

Les divers textes ont paru suffisamment justifiés.

En conséquence, Messieurs, la commission a l'honneur de vous proposer d'adopter le projet de loi.

Le Rapporteur,
PETY DE THOZÉE.

Le Président,
THIBAUT.